



Conseil municipal du jeudi 12
novembre 2015

Fait à Comps La Grandville,
le 18 novembre 2015.

Date de convocation du conseil municipal : 7 novembre 2015.

Président de séance : M. Stéphan CAMBON

Secrétaire de séance : Mme Andrée VERNHES

Présents : S. CAMBON ; A.VERNHES ; M. GASC ; P. CAMBOULIVES ; C. CAYRON ; G. ALIBERT ; N. MASSOL ; G. DELMAS ; L. MAUREL ; L. JEANTET ; C. PASCAL ; R. NESPOULOUS ; N. BLANC.

Absents : J.C. GAUBERT ; S. CAPELLE.

Ordre du jour :

- * Intercommunalité : choix suite à la proposition de la CDCI ;
- * Recours au Tribunal Administratif : choix d'un avocat ;
- * Voies communales : mise à jour, transfert à la Communauté de Communes ;
- * Pose d'une sirène rupture de barrage à St Sauveur ;
- * Loi NOTRe : suppression du CCAS ;
- * Forêt : coupe ONF
- * Régime indemnitaire : mise à jour ;
- * SIVU transport à la demande : départ d'Arvieu ;
- * Site Internet ;
- * Tarif des compteurs et des travaux d'eau et d'assainissement ;
- * Questions diverses.

- Site Internet : Nécessité de migration du site vers une nouvelle version d'hébergement. Proposition de refonte et de relookage du site à cette occasion. Le conseil demande à rencontrer Mme Choiseau (personne en charge du site) pour évoquer les différentes étapes, les conditions, les possibilités et les délais de cette démarche ;
- Intercommunalité : la carte de la proposition de la CDCI a été présentée au conseil. Sur cette proposition, Comps est rattaché au Réquistannais et si pas d'avis, le schéma sera validé. L'ensemble du conseil a décidé à l'unanimité de rejoindre la Communauté de Pays de Salars. Le conseil a pris une délibération dans ce sens et un amendement au schéma de coopération intercommunal de l'Aveyron sera présenté par Christian VERNHES (membre de la CDCI) à la CDCI. Le calendrier d'élaboration a été présenté avec toutes les dates butoir à respecter pour les différentes échéances à venir ;
- Voies communales : Il a été fait un point et une mise à jour des différentes voies communales. En ce qui concerne les voies communales à « caractères route » (qui sont de la compétence de la Communauté) elles se chiffrent à 32 645 m, pour celle à « caractères rue » à 3 977 m et celles à « caractères place » à 2 100 m² ;
- Choix d'un avocat : La commune désigne un avocat spécialisé dans le droit de l'urbanisme afin de traiter le litige des terrains du Lucot mis en vente. C'est l'assureur de la commune qui prendra en charge les frais.
- Chemin de Nescoulac : le hameau de Nescoulac a accueilli de nouveaux habitants et à la demande des propriétaires (M. G. GISQUET, Mme G. GISQUET, M. A. AYRAL) qui ont décidé de céder à la commune 1 490 m² à titre gratuit afin d'élargir la route VC 2 à l'entrée de la propriété d'Ayral ;
- Pose d'une sirène : dans le cadre du plan de sauvegarde en cas de rupture des barrages, les habitants de Pont de Grand Fuel et de Bonnecombe seront impactés. Il a été fait des réunions en amont avec les habitants afin de leur expliquer les mesures à suivre en cas de rupture. Il a été décidé de placer une sirène dans le chocher de St Sauveur et à ce jour, il est demandé à la commune de participer au branchement du câble triphasé ce qui représente environ 500 € ;
- SIVU transport à la demande : La commune d'Arvieu a exprimé le souhait de se retirer du SIVU transport à la demande au 31 décembre 2015. Le conseil municipal a entériné cette demande. Ce retrait n'aura pas d'impact sur le fonctionnement du SIVU.
- ONF : la coupe de bois prévue pour l'année 2016 dans la forêt de Bonnecombe devait être seulement un éclaircissement d'environ 33 % dans le but d'entretenir cette parcelle. Toutefois, l'ONF en prévoit plus. Dans cette hypothèse, le conseil préfère attendre plus d'informations avant de se prononcer.
- CCAS : la loi NOTRe qui porte une nouvelle organisation territoriale de la République offre la faculté aux communes de de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur CCAS. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de dissoudre le CCAS de la commune en fin d'exercice au 31 décembre 2015. Les attributions, auparavant dévolues au CCAS, seront exercées directement par la commune et le budget sera transféré dans le budget communal.
- Régime indemnitaire : deux employés communaux ont passé des concours afin d'évoluer dans leur carrière respective ce qui entraîne un changement de prime du

nom IAT (indemnité administration technique) qui n'était pas créée à ce jour. Afin de maintenir la prime qu'ils percevaient déjà, il faut l'autorisation du Conseil Municipal pour créer cette nouvelle prime ;

- Tarifs compteurs et des travaux d'eau et d'assainissement : Une demande a été faite auprès de notre fournisseur pour revoir les tarifs. Le conseil attend une réponse avant de se prononcer.

- Questions diverses :

- Compte rendu du conseil d'école du 3 novembre 2015 (travaux effectués, informatique,...) ;

- Local pour l'ADMR ;

- Traitement « Les Sentiers de la Découverte » qui va s'installer, sur la commune au lieu-dit Les Mazelles, prochainement.